



Public concerné

Prérequis

Directeurs, responsables des systèmes d'informations, administrateurs

Pas de niveau de connaissance initiale requis/ connaissance de base / expérience nécessaire

Objectifs

Pour les organismes médico-sociaux, qui n'ont pas encore tous la culture de la protection des données personnelles, il peut s'avérer difficile d'appréhender le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et de le mettre en œuvre à un niveau opérationnel.

L'enjeu est pourtant crucial puisque la mise en conformité au RGPD doit être effective depuis 2018 mais il s'agit également d'une opportunité pour réinterroger ses pratiques et bénéficier d'un nouveau levier d'amélioration de la qualité du service rendu.

- Maîtriser les principes directeurs et les concepts fondamentaux du RGPD
- Comprendre les risques et menaces sur les données
- Comprendre les obligations de sa structure et les outils de mise en conformité
- Désignation, missions et entrée en fonction du DPO
- Gérer un contrôle de la CNIL

Programme

Module 1 - séquence asynchrone (travail personnel - temps estimé 1h)

- Le cadre applicable
- Terminologie et concepts fondamentaux

Module 2 - classe virtuelle (3h) : Les principes directeurs du RGPD

- Les principes directeurs du traitement



Programme de formation
Le règlement général sur la protection des données (RGPD) -
niveau 1

- Les bases légales de traitement
- Les droits des personnes

Module 3 - séquence asynchrone (travail personnel - temps estimé 1h)

- Le droit à l'information en pratique :
 - Rédiger une mention d'information
 - La mise en conformité d'un site internet

Module 4 - classe virtuelle (3h) : des responsabilités clarifiées, des obligations renforcées

- La nouvelle logique de l'accountability
- Les niveaux de responsabilité
- Les outils de l'accountability
- Sécurisation technique et juridique des données

Module 5 - séquence asynchrone (travail personnel - temps estimé 1h)

- Exercice de mise en situation
- Introduction à la cyber-sécurité : menaces et sources de risque
- Focus sur le volet RH

Module 6 – classe virtuelle 3 (3h) : le processus de mise en conformité

- La mise en conformité en mode projet
- Le contrôle de la conformité

Durée, effectifs

12 heures.

12 stagiaires (capacité maximum).

Intervenant(s)

Présentation des intervenants accessible via notre site : <https://www.uriopss-hdf.fr/formation>



Moyens pédagogiques et techniques

Formation à distance avec des temps collectifs synchrones (classes virtuelles CV) et des temps individuels asynchrones (temps d'appropriation de ressources pédagogiques et d'exercices environ 3h)

Session 1 :

Module 1 CV introductive - 12/03/24 de 9h30 à 11h (1h30)

Module 2 CV 1- 14/03/24 de 09h30 à 12h00 (2h30)

Module 3 asynchrone - du 15 au 18/03/24 (1h)

Module 4 CV 2 - 19/03/24 de 09h30 à 12h30 (3h)

Module 5 synchrone - du 20 au 25/03/24 (1h)

Module 6 CV 3 - 26/03/24 de 09h30 à 12h30 (3h)

Session 2 :

Module 1 CV introductive - 01/10/24 de 9h30 à 11h (1h30)

Module 2 CV 1- 03/10/24 de 09h30 à 12h00 (2h30)

Module 3 asynchrone - du 04 au 09/10/24 (1h)

Module 4 CV 2 - 10/10/24 de 09h30 à 12h30 (3h)

Module 5 synchrone - du 11 au 16/10/24 (1h)

Module 6 CV 3 - 17/10/24 de 09h30 à 12h30 (3h)

En amont de la formation : un test d'autopositionnement et évaluation des attentes spécifiques est transmis au stagiaire

En cours de formation : une évaluation des acquis est réalisée par l'intervenant.e par des cas pratiques, quizz, exercices, tour de table etc...

En fin de formation : un questionnaire final qui permettra d'évaluer les connaissances acquises

Modalités d'évaluation des acquis

Évaluation des acquis en cours de formation

Matériel nécessaire pour suivre la formation

Accès CAMPUS - plateforme LMS du réseau Uniopss-Uriopss : Maîtriser les compétences numériques de base (navigation internet, messagerie)

Délais moyens pour accéder à la formation

Les formations en Inter font l'objet d'une programmation accessible [via le catalogue en ligne](#).

Les formations en Intra sont programmées en tenant compte des disponibilités des apprenants et des intervenants.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Les stagiaires en situation de handicap sont invités à préciser leur besoin via le bulletin d'inscription et/ou à nous contacter en amont de la formation afin d'échanger sur les éventuelles adaptations nécessaires.

Les locaux de l'Uriopss, à Boves et à Lille, sont accessibles pour les personnes à mobilité réduite.

Le cas échéant, l'Uriopss s'appuie sur un réseau de partenaires pour répondre aux besoins exprimés, ou orienter si besoin vers les dispositifs ou acteurs spécialisés.

Référente Handicap pour l'organisme de formation de l'Uriopss Hauts-de-France :

Martine BABELA : m.babela@uriopss-hdf.fr

(Registre public d'accessibilité téléchargeable depuis le site Internet)

